

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 110 (1965)
Heft: 6

Artikel: Problème d'un choix : pistolet ou revolver?
Autor: Ramseyer, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343254>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rivaliser avec les vétérans d'Europe; Jomini ne peut s'empêcher de constater que l'emplacement du camp, du point de vue tactique, avait été mal choisi. Il critique aussi l'engagement de la cavalerie, dans le ravin de l'Aubonne et celui des carabiniers, « en rase plaine ». « Pourquoi, écrit-il, tolérer un tel contre-sens ». Et il ajoute: les tirailleurs « prenaient à tâche d'éviter (les) abris et de se montrer le plus qu'ils pouvaient. (...) A la guerre, il n'y a aucun mérite à se faire tuer par bravade, et à s'exposer sans utilité et sans connaissance du métier ».

De même, il relève les défauts dans l'instruction de la troupe et estime « qu'on a paru attacher trop d'importance à des mouvements de parade et trop négliger le véritable service en campagne ».

Mais la critique de Jomini ne se voulut pas négative seulement. Il fit un certain nombre de propositions concrètes — nécessité d'avoir un règlement d'infanterie, opportunité d'organiser des camps avec davantage de troupes pour les exercices à double action et d'initier les chefs de bataillon aux fortifications de campagne — dans le seul dessein d'augmenter la force d'une armée encore singulièrement disparate au regard de celles qu'il avait connues dans ses campagnes.

Capitaine J.-P. CHUARD

Problème d'un choix : pistolet ou revolver ?

Pour d'aucuns, cette interrogation pourrait sembler puérile. Au siècle du « jet » convient-il de remettre en question des techniques qui semblent acquises et donnent à priori d'excellents résultats.

A la lumière des expériences pratiquées par des organes de police et les armées belligérantes, le problème d'un choix

semble susciter un regain d'intérêt, tout au moins chez ceux qui, par profession ou par goût, s'intéressent aux armes de poing.

Avant d'aborder le problème sous son aspect technique, il convient de fixer les limites propres aux conditions d'emploi.

A l'origine, l'arme de poing fut conçue à l'usage du cavalier. Se tirant d'une seule main, elle laissait une certaine disponibilité pour manœuvrer sa monture. Malgré des dimensions réduites, le pistolet et plus tard le revolver furent l'arme par excellence du combat rapproché. L'introduction du fusil et de la carabine semi-automatique ne lui causèrent guère de préjudice pour l'engagement à *courte distance*. Actuellement, les armes à action automatique ou semi-automatique ont supplanté le pistolet lors d'engagements commandés. Son rôle ne sera plus que celui de « chien de garde », ou d'arme secondaire destinée à la *défense personnelle immédiate*. Cela étant posé, la rapidité de feu offerte par le pistolet automatique compense-t-elle les défauts inhérents à ce type d'arme? En marge de cette interrogation, le renouveau d'intérêt manifesté à l'endroit du revolver ne signifie-t-il pas un retour vers d'anciens temps.

Pour y répondre, il convient d'étudier les avantages de l'un et de l'autre, en tenant compte des données suivantes:

1. Conception mécanique.
2. Fonctionnement.
3. Sûreté d'emploi et causes d'enralements (accessoirement risques d'accidents et gaspillage de munitions).

1. *Conception mécanique du revolver*

Cette appellation que nous devons à la terminologie anglaise signifie « qui tourne ». Le revolver moderne, si souvent évoqué lors de la conquête de l'Ouest, et plus tard pendant la guerre des Boers marque incontestablement un progrès notable sur l'arme à un coup, à canons superposés

ou tournants utilisés jusqu'alors. Constitué d'une carcasse comprenant la crosse, d'un canon vissé à la partie antérieure de celle-ci, d'un chien mis en action par la détente et d'un bariillet percé de plusieurs chambres, tel se présente dans les grandes lignes le revolver actuel. Ajoutons à cela un système d'extraction des douilles vides et un appareil de visée rustique et nous obtiendrons une arme sans complexes.

2. Fonctionnement :

Il serait ardu pour le lecteur de suivre une explication trop technique sans disposer de croquis explicatifs. Nous nous bornerons à schématiser le fonctionnement de l'arme, passant volontairement sous silence quelques conceptions ou novations propres aux divers fabricants.

En démasquant la partie postérieure du bariillet, nous aurons ébauché le premier mouvement de *la charge*. Introduites manuellement, les cartouches seront disposées dans leurs logements. Dans cette situation, l'arme est *chargée*, mais non *armée*. Toutefois, elle n'en demeure pas moins *prête au tir*, aucune manœuvre préliminaire ou de sûreté manuelle venant entraver sa mise en action *immédiate*. (Certaines armes de prix disposent d'une sûreté automatique : constituée d'une bielle reliée à l'appareil de détente et venant s'intercaler entre le chien et la carcasse en position de repos, ce dispositif a pour effet d'empêcher un départ du coup intempestif en cas de chute de l'arme sur le chien). Par ailleurs, dans la situation « arme chargée » aucun ressort n'est en *position tendue*. Cette particularité propre au revolver (à l'exception de quelques types automatiques) est d'importance, tant il est vrai qu'un ressort au « bandé » tout au long d'une campagne risque de faiblir et de refuser tout service au moment opportun.

Dans l'arme dite à « double action », la pression volontaire du tireur sur la détente provoque une rotation du chien autour de son axe et comprime le ressort de percussion.

Arrivé au terme de sa course, le chien se libère de la gâchette et se porte vivement vers l'avant sous l'action de son ressort. Nous réalisons ainsi le *départ du coup*. Il n'est pas vain de souligner que l'antagonisme provoqué par le ressort de chien sur la détente oppose une certaine résistance à l'action du doigt du tireur. Cet effort, d'une certaine amplitude est une garantie de sécurité. La mise à l'armé dite en « simple action » effectuée par l'action du pouce sur le chien est la conséquence d'un acte commandé.

3. Sûreté d'emploi et risques d'accidents

Nous l'avons démontré, la conception du revolver en fait une arme toujours prête à l'emploi et dépourvue de sûretés. A priori, il pourrait sembler que cette disposition favorise les possibilités d'accidents. L'expérience démontre au contraire que le tireur, averti ou non, évitera des manipulations prématurées, puisqu'il sait que toute action sur l'appareil de mise à feu peut provoquer le départ d'un coup. Cette simplicité de manœuvres fera du revolver l'arme de situations qui ne peuvent être envisagées avec un automatique. Nous pensons aux cas exceptionnels de l'arme portée en poche. Le pistolet, de par sa conception est tributaire d'une masse reculante ou d'une genouillère: si à la rigueur la première mise à feu est réalisée, l'on risque fort d'éprouver des ennuis d'éjection ou de réapprovisionnement. Par ailleurs, une fois chargé, le revolver se manie *d'une seule main*, alors que pour l'automatique, la mise en place du magasin et le mouvement de charge ne peuvent se pratiquer qu'à deux mains. Enfin, le revolver est moins sensible que l'automatique à un manque d'entretien. Un excès ou un manque de lubrification ne nuiront pas à son fonctionnement.

Sur le plan anecdotique, qu'il suffise de rappeler que pendant les campagnes du désert et de Russie, la Wehrmacht a troqué souvent avec succès ses M 08 et P 38 contre le bon vieux revolver M 79 de ses prédécesseurs. Dans le camp

adverse, le général Patton Jr ne se séparait jamais d'une paire de Colt 44 Pacificateur acheté en 1916 lors de sa première campagne.

PISTOLET AUTOMATIQUE

Indiscutablement, le pistolet automatique ou plus exactement « semi-automatique » marque un incontestable progrès sur son devancier. Par sa haute cadence de tir, il fut l'arme par excellence du combat rapproché jusqu'à l'apparition du PM et de la mitrailleuse. Ceux-ci ne sont en fait qu'une extrapolation de celui-là.

Les inventeurs se heurtèrent à des problèmes multiples. Si, théoriquement l'utilisation du « recul » à des fins utilitaires semblait acquise, son application donna lieu à de laborieux tâtonnements. En effet, la régularité des poudres, l'usinage plus rigoureux des munitions, certaines craintes à l'endroit du verrouillage retardèrent la réalisation d'une arme polyvalente. Le début du siècle marquera l'avènement du pistolet automatique tel que nous le connaissons.

Contrairement au revolver, qui fonctionne selon un cycle rotatif, la plupart des mouvements réalisés dans le pistolet sont linéaires. Les heurts provoqués en fin de course par la masse reculante contre la butée de carcasse, le nombre de pièces constitutives plus élevé, les jeux issus d'une fabrication de grandes séries tendraient à en faire une arme de moindre précision, à *qualité de construction égale*. Par ailleurs, l'emplacement du magasin ou de la boîte-chARGEUR dans la poignée interdit l'emploi de munitions super-puissantes telles que le .357 Magnum, puisqu'elles ne pourraient y trouver place.

1. *Conception mécanique*

L'automatisme se substitue à l'action manuelle pour les opérations ci-après: extraction - éjection - réapprovisionnement - mise à l'armé.

Nous distinguons différents systèmes de mise à feu qui représentent des tendances ayant chacune leurs avantages et inconvénients propres.

a) *percuteur coulissant, sans chien*: réalisé par FN - Luger - Walther ; anciens modèles, d'une construction sans aspérités extérieures ou saillies.

Inconvénients: dès qu'une cartouche est chambrée, l'appareil de percussion demeure *au bandé*. Fatigue excessive du ressort de percussion, risque de mise à feu prématuée (dans les armes bon marché dont les organes sont usés), sont en défaveur de cette technique.

b) *percuteur à chien extérieur*: en faveur chez SIG - COLT - SMITH & WESSON - WALTHER, illustre les tendances actuelles. La mise à l'armé est également réalisée lors de l'introduction dans le tonnerre d'une cartouche. Toutefois, le chien peut être relâché manuellement à sa position de repos. Par ailleurs, une cartouche non mise à feu peut être percutée à nouveau en opérant une traction sur le chien. L'arme ne peut « mitrailler » comme cela peut se produire avec le pistolet à percuteur coulissant dont l'ergot est usé. Ces qualités sont acquises au détriment d'un encombrement extérieur légèrement plus sensible. D'autre part, les risques de « raccrocher » en dégainant sont plus évidents avec ce type d'arme, d'autant plus si cette dernière est portée dans un holster, voire une poche de vêtement.

Le magasin constitue le point faible de toute arme automatique. Une trop grande fatigue de son ressort, un mauvais accrochage dans la poignée, une déformation consécutive d'un choc peuvent causer l'enraiemt.

Sûreté d'emploi: dès que la première cartouche est chambrée et jusqu'à épuisement du magasin, l'arme demeure *armée*, appareil de percussion au « bandé ». Cette particularité a conduit les inventeurs à multiplier les sûretés manuelles ou automatiques. Ceci a pour inconvénient une augmentation des pièces constitutives et une complexité des manœuvres après le tir. Paradoxalement, et malgré toutes ces ma-

nœuvres propres à éviter un départ du coup intempestif, le pistolet est plus dangereux d'emploi *dans des mains inexpérées*.

CONCLUSION

Quoi que puissent en penser certains, le revolver moderne constitue une arme de défense immédiate très valable. Nonobstant sa cadence de tir moindre, il est un compagnon de toute confiance, s'accommodant de conditions d'utilisation plus rudes.

L'automatique, par sa grande puissance de feu (pour autant que l'on dispose de magasins garnis), favorisera des actions telles qu'un appui de feu limité, soit opportun. En tout état de cause, seule une arme de qualité, dont les pièces constitutives sont largement dimensionnées, sera garante d'un service exempt de ruptures ou d'enrayages.

Un pistolet de qualité médiocre sera souvent en état d'infériorité mis en compétition avec un revolver de qualité équivalente. Par contre, l'automatique de bonne qualité supportera toujours la confrontation et pourra même accuser une certaine supériorité à l'endroit du revolver.

R. RAMSEYER
